



for a living planet®



DECLARATION VOLONTAIRE DE COLLABORATION A LA GESTION DURABLE DE LA FAUNE DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES ET LES FORETS ENVIRONNANTES EN RDC

Les parties prenantes signataires de ladite déclaration s'engagent à conjuguer leurs efforts pour réduire le braconnage dans les concessions forestières et les forêts environnantes menacées du fait des activités de chasse commerciale et la criminalité faunique organisée.

L'objectif de cette déclaration est de réduire le braconnage et le commerce illégal de la viande de brousse dans les concessions forestières adhérentes à la présente initiative et éliminer les parties prenantes signataires dans le transport et le commerce de la viande de brousse.

Dans ce cadre, ces parties prenantes s'engagent à prendre des actions efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces sur la faune dans les concessions forestières et les forêts environnantes.

Les parties prenantes signataires s'engagent à prendre les actions suivantes :

- appliquer efficacement les mesures de gestion de la chasse (information des autorités compétentes de tout acte de braconnage perpétré dans les massifs forestiers, opérations de contrôle et surveillance des forêts avec l'appui du Service de l'Environnement local, etc.) ;
- appuyer les opérations de gestion durable de la faune (affichage des posters sur les animaux protégés, pose des pancartes et des stickers fournis par WWF sur les véhicules et barges des entreprises) ;
- établir avec l'appui de la CNCEIB¹ un règlement intérieur interdisant aux travailleurs forestiers de chasser, vendre et transporter la viande de brousse dans les véhicules de service et les barges ;
- informer et sensibiliser les travailleurs forestiers sur les mesures de gestion de la faune dans leurs concessions forestières ;
- refuser le transport de la viande de brousse ainsi que toutes les espèces animales protégées de la RDC.

Le suivi des engagements pris par les parties signataires de la déclaration et le respect de son appui à l'application sont réalisés par la CNCEIB.

Je soussigné, KARIM AMMACHA, Gérant Statutaire de la Compagnie Forestière et de Transformation Sarl « CFT » en sigle, m'engage à respecter cette déclaration volontaire de gestion durable de la faune.

Fait à Kinshasa, le 30 octobre 2020

Signature

¹ Coalition Nationale Contre l'Exploitation Illégale du Bois

